

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 16 (1992)

**Artikel:** Les fontaines de Chevenez  
**Autor:** Hauser, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064329>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES FONTAINES DE CHEVENEZ

S'il n'est de rivière apparente<sup>1</sup> à Chevenez, l'eau, toutefois, est présente en chaque quartier du village. Plusieurs fontaines y subsistent en effet, qui affirment le caractère rural, bien manifeste encore, de cette localité de Haute-Ajoie. Toutes de forme oblongue, elles se rattachent donc à la typologie dominante des fontaines villageoises en pays jurassien, ce qui vaut en l'occurrence d'être souligné sachant qu'un peu plus à l'ouest, à Grandfontaine, à Damvant surtout, et par delà la frontière française, se trouvent des fontaines de plan circulaire. Certaines des fontaines de Chevenez se distinguent du reste par leur longueur exceptionnelle, résultat de la juxtaposition de plusieurs bassins en enfilade<sup>2</sup>.

La rénovation de ces fontaines, entreprise et menée à bien en 1991-1992, incitait à s'enquérir de leur histoire. Celle-ci, en fait, ne se laisse pas cerner aisément. Ni dates ni inscriptions, qui pourraient orienter la recherche, ne figurent sur les fûts ou les bassins, sauf en deux cas particuliers<sup>3</sup>. Aux archives, les procès-verbaux de délibérations des autorités locales gardent la trace de divers projets, dont on ne peut toutefois établir toujours s'ils ont en définitive été réalisés ou non, même en faisant la confrontation avec les comptes communaux. Quant à ces derniers, ils sont certes prodigues de renseignements, dans la mesure où ils font état de maints travaux d'entretien ou de réparation, des plus minimes aux

plus conséquents, mais ils sont souvent libellés de manière telle qu'il n'est plus possible de faire le départ entre les diverses fontaines. Qui plus est, les appellations des lieux-dits ou des fontaines ont parfois changé au cours du temps, et certaines des installations ont été supprimées, d'autres déplacées. A vouloir faire l'historique de fontaines villageoises, l'on s'expose donc vite au risque d'être «noyé» en son sujet ! Aussi ne prétendrions-nous poser ici que quelques jalons...

### Bois, pierre et métal

Les nombreuses sources qui jaillissent du flanc de la montagne, au sud de Chevenez, et dont certaines ont permis l'installation de plusieurs moulins aux abords et au cœur même du village<sup>4</sup>, ont probablement servi aussi de longue date à l'alimentation de la localité en eau potable. Il n'apparaît pas, en effet, que des puits collectifs aient existé comme à Damvant ou Fahy, et rares étaient les maisons à posséder un puits domestique<sup>5</sup>. En tout cas, des fontaines devaient exister déjà au village au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1729, il est dit du moulin du bas du village qu'il a pour avantage sur celui du milieu de recevoir «le dégoût des fontaines»<sup>6</sup>. Les quelques livres de comptes qui subsistent de cette époque attestent du reste de l'existence de la charge de fontainier ; ainsi,

dans les années 1750-1760, c'est le dénommé Jean Valley qui l'assume, avec 12 livres pour salaire annuel. Ces comptes prouvent aussi qu'un réseau de conduites d'eau en bois est entretenu ou se constitue : en 1761, Jean-Pierre Steulet est rétribué «pour avoir percé la quantité de cent et six tuyaux pour les fontaines pendant l'année», puis, en 1763, la commande est de 127 tuyaux<sup>7</sup>. La période révolutionnaire ne changera rien aux pratiques en la matière, attendu que l'on continue de pourvoir aux mesures d'entretien courant et que l'on paraît même procéder à de nouvelles installations, notamment dans le quartier dit «Le Coin des Moulins»<sup>8</sup>.

Ces fontaines, assurément, étaient en bois, probablement creusées dans des troncs de chêne. Le recours à la pierre s'opéra progressivement, durant le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1826, l'autorité locale, considérant que le bois est cher et peu durable, décide de faire confectionner en pierre la fontaine du milieu du village ; elle sollicite à cet effet Richard Theubet, de Fahy, «vu que les bancs de sa carrière offrent et présentent assez de force et que cette pierre a la réputation de se soutenir à la gelée»<sup>9</sup>. Il ressort des comptes communaux que cet artisan travaillera en fait à plus d'une fontaine : s'il reçoit l'année même de son engagement un acompte de 145 livres pour confection de trois bassins, il est gratifié, l'année suivante, d'un acompte «sur les

bassins», puis d'un autre «sur les trois bassins de fontaine qu'il a faits pour le haut du village», et il perçoit enfin un intérêt de 4 livres dû «sur les bassins de fontaine du milieu du village»<sup>10</sup>.

De tout le XIX<sup>e</sup> siècle, Richard Theubet sera le seul tailleur de pierre «étranger» auquel il sera fait appel. Bientôt, en effet, les tailleurs de pierre établis au village, qui devaient disposer de leurs propres carrières<sup>11</sup>, prennent le relais. C'est d'abord Pierre-Joseph Nicoulin: en

1829, il reçoit 200 livres pour «trois bassins de fontaine qu'il a faits et posés vis-à-vis la maison d'Henri-Joseph Pauzier»<sup>12</sup>; en 1833, il est rétribué «pour le bassin en pierre posé lieu-dit l'Abbaye»<sup>13</sup> et pour en avoir préparé l'emplacement (cette fontaine, qui se situait au bas du chemin aboutissant sur la route principale entre l'église et l'école, n'existe plus actuellement); l'année suivante, la commune paie 229 livres 95 «pour soldé d'un bassin qui ledit Nicou-

lin a fait et posé à la fontaine du bas du village»<sup>14</sup>. Pierre-Joseph Nicoulin effectue aussi des réparations; ainsi fournit-il en 1836 «un bout en pierre pour raccommoder le bassin proche de la maison d'Ignace Riat»<sup>15</sup>. En 1841, on le retrouve une dernière fois lorsqu'il partage avec Joseph Riat, lui aussi tailleur de pierre indigène, la somme de 207 livres «pour prix d'un bassin de fontaine qu'ils ont fait pour la commune»<sup>16</sup>.

Si plusieurs bassins sont donc confectionnés en pierre dans les années 1830-1840, les auges en bois, pour autant, ne disparaissent pas de suite. Ainsi, en 1847 encore, le charpentier Joseph Borruat livre «deux bassins en madrier»<sup>17</sup> pour la fontaine du Péquie, et jusqu'en 1867 en tout cas, quelques fontaines à la périphérie du village devaient être en bois elles aussi<sup>18</sup>.

Plus encore que les bassins, les conduits d'alimentation des fontaines, aussi longtemps qu'ils furent en bois, nécessitaient un renouvellement périodique. On en conservait pour cela une réserve dans une fosse remplie d'eau, «sous la tuilerie»<sup>19</sup>. Aussi de gros efforts sont-ils consentis dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour constituer un réseau de conduites en fonte: en 1830 et 1832, l'entreprise Meiner/Bornèque & Cie, des forges de Bellefontaine, reçoit plus de 1800 livres pour «fourniture de tuyaux de canalisation en fonte, avec boîtes en plomb» et autres «corps de fontaines»<sup>20</sup>. Puis, en



Fontaine de l'Abbaye disparue vers 1956, photographiée par Albert Perrone le 30 novembre 1941.  
(Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy)

du  
ec-  
t-il  
m-  
on  
ou-  
vec  
rre  
our  
ont  
ec-  
ées  
u-  
si,  
ph  
ia-  
et  
on-  
n-  
ssi  
si-  
Dn  
ns  
le-  
ni-  
i-  
se  
de  
es  
a-  
et  
en

1834, le même établissement industriel perçoit 2070 livres comme «second acompte sur les corps de fontaines et chèvres»<sup>21</sup>; ses ouvriers procèdent à la pose des conduites, avec le concours de plusieurs villageois, dont le menuisier Saurier qui s'occupe des «chapeaux en bois pour les chèvres des fontaines»<sup>22</sup>.

## De l'eau pour tous

La population du village de Chevenez s'est considérablement accrue durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout durant le XIX<sup>e</sup> siècle, au point d'atteindre un maximum de 965 habitants en 1870 (660 à fin 1990). De nouveaux quartiers se sont ainsi constitués, d'abord «Sur-le-Mont» (coteau au sud de l'église), puis au long de la route en direction de Porrentruy (L'Abbaye), aux deux extrémités du vieux village, vers l'est (Le Péquie) et vers l'ouest (Le Jura), ainsi que sur les hauteurs tout au sud (Les Tuilleries). En corollaire, il s'est agi de procéder à l'extension du réseau d'alimentation en eau.

Dès 1834, les habitants de «Sur-le-Mont» revendentiquent l'installation dans leur quartier d'une fontaine qui serait alimentée par la source de la Combe Rigolat. Ce projet se heurte à l'opposition des meuniers, car cette eau contribue à l'actionnement de leurs moulins. S'ensuit un procès entre la commune et les meuniers, jusqu'en 1836 au moins<sup>23</sup>.

Le différend paraît se résorber progressivement. Aussi devient-il possible, quelques années plus tard, de passer aux réalisations. De fait, en séance d'adjudication tenue à la maison d'école le 24 septembre 1849, les «travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter pour l'établissement d'une fontaine lieu-dit Sur-le-Mont» sont attribués à Joseph Nappez, tailleur de pierre, et Henri-Joseph Piller, régent, adjudicataires solidaires, pour la somme de 1500 francs de France ou 735 livres de Suisse; la fourniture et la pose des tuyaux échoient à Augustin Biegenwald, négociant à Porrentruy<sup>24</sup>. Les travaux, conduits par l'ingénieur Victor Monnot, de Porrentruy, auteur du projet, sont entrepris aussitôt. Le décompte<sup>25</sup> en est établi le 6 octobre 1850; l'essentiel des frais, s'éllevant à 3552 francs et 76 centimes au total, est constitué pour plus des deux tiers par le coût des tuyaux en fonte, d'une longueur globale de 778 mètres. Ainsi, le quartier «Sur-le-Mont» dispose enfin d'une fontaine, même si les finitions se prolongent jusqu'en 1858, moment où se règle le coût du fût livré par les forges de Bellefontaine<sup>26</sup>. Reste à satisfaire les propriétaires de moulins, dont les doléances paraissent perdurer. En 1855, donc, la commune paie au marchand de fer Bronner, de Porrentruy, «les tuyaux en plomb qu'il a fournis pour conduire l'eau de la fontaine Sur-le-Mont dans le chenal d'Henri Riat meunier»<sup>27</sup>. L'an-

née suivante, c'est au tour du charpentier Joseph Borruat d'être rétribué pour «creusement des chéneaux servant à conduire l'eau dans le canal aux meuniers»<sup>28</sup>.

Faite le dimanche 24 novembre 1867 après la messe, l'adjudication publique «au rabais» pour la «construction de six nouveaux bassins en pierre, savoir deux pour le Coin-des-Tuilleries, un au Péquie et trois à la Fontaine-de-l'Abbaye»<sup>29</sup> s'inscrit elle aussi dans le contexte du développement du réseau villageois: il s'agit en effet de remplacer d'anciennes auges, en bois sur les deux premiers sites, en pierre sur le dernier, par de plus grands et plus solides bassins. Les travaux pour le Coin-des-Tuilleries et le Péquie sont attribués à Louis Valley, tailleur de pierre, et ceux de l'Abbaye à son confrère François Riat. Le procès-verbal de cette adjudication spécifie que ces deux artisans pourront s'approvisionner à la carrière communale du «Petit-Bois». Ce document montre aussi avec quel soin l'ouvrage était préparé (voir ci-après les conditions stipulées à propos de la fontaine de l'Abbaye). Les délais de réalisation qui étaient impartis en l'occurrence (1<sup>er</sup> février 1868 pour Valley, 1<sup>er</sup> mai 1868 pour Riat) auront sans doute été respectés, puisque le premier de ces tailleurs de pierre reçoit un acompte en 1867 déjà<sup>30</sup> et que le second, l'année suivante, perçoit 351 francs «pour des bassins de fontaine»<sup>31</sup>.

A peine cela était-il fait qu'il fallut en revenir à l'approvisionnement du quartier Sur-le-Mont. En effet, l'alimentation de la fontaine mise en place en 1849-1850 s'avérait déficiente au point que l'eau, «par des temps de gelée et de sécheresse»<sup>32</sup>, venait à manquer totalement. Saisie du problème par les habitants de ce quartier en continual essor, hantés sans doute encore par le spectre du grand sinistre de 1764, l'assemblée communale, réunie le jour de Noël 1871, admit à une nette majorité l'urgence d'une solution, «tant sous le rapport de l'alimentation qu'en cas d'incendie». Décision fut donc prise d'accéder au vœu des pétitionnaires «en prenant l'eau à une des sources situées sur terrain communal lieu-dit Côte-Rigola, sous réserve que l'eau découlant des bassins serait rendue dans le canal des moulins et qu'il ne serait pas fait de prise d'eau à la source qui alimente l'autre partie du village». Les géomètres Hantz et Matt, de Porrentruy, furent mandatés pour l'établissement du projet<sup>33</sup>. Ils proposèrent de capturer en fait deux sources de la Combe-Rigolat, aux fins d'alimenter non seulement les fontaines de Sur-le-Mont et des Tuilleries, mais aussi de nouveaux points d'eau — des «bornes-fontaines» — à établir en ces quartiers. Mis au point en 1872, ce projet, malgré la nouvelle opposition d'un des meuniers<sup>34</sup>, et moyennant semble-t-il l'établissement de bornes-fontaines ailleurs qu'aux endroits

prévus<sup>35</sup>, sera réalisé en 1873 : on en veut pour preuves l'appel d'offres publié le 18 août pour la fourniture et la pose de 800 mètres de tuyaux en fonte<sup>36</sup>, la convention passée le 12 octobre entre la commune et deux propriétaires fonciers à propos du passage des conduites sur terrains privés<sup>37</sup>, ainsi que les comptes mêmes de la commune, qui font état cette année-là de grosses dépenses se rapportant au creusage de canaux et surtout à l'achat de tuyaux auprès des forges des Rondez à Delémont<sup>38</sup>.

rent de l'assemblée communale du 24 janvier 1874 la décision d'installer une fontaine à cette extrémité de la localité<sup>40</sup>. En même temps fut admise, également à la requête des riverains, la mise en place d'une borne-fontaine au bas du village, secteur du Pécue. Sans tarder, l'autorité communale procéda donc à l'adjudication du «creusage de 2000 mètres courants de tranchées pour la conduite de nouvelles fontaines»<sup>41</sup>. Les travaux se déroulèrent aussitôt. La seule fourniture des tuyaux, provenant à nouveau des

## Avis aux tailleurs de pierres

**Dimanche, 16 mai prochain, à midi, à la maison d'école, la commune de Chevenez mettra en adjudication publique la confection de trois bassins de fontaine et la construction d'un canal de 12 mètres de longueur sur 5 pieds de largeur, recouvert de dalles. Pour voir les conditions, s'adresser au secrétaire communal.**

Chevenez, le 28 avril 1875.

*Le Maire, J. Paumier.*

**Permis : Le Vice-Présent, METTHÉE, not.**

*Une annonce parue dans la Feuille officielle du Jura N° 52, 30 avril 1875.*

Ces progrès incitèrent les habitants d'autres secteurs du village à solliciter pareils avantages. Ceux du quartier dit «Le Jura», qui ne devaient guère disposer jusqu'alors que d'une citerne<sup>39</sup> creusée ou réaménagée en 1857-1858, obtin-

forges des Rondez, coûta plus de 7800 francs. Quant à la confection des bassins destinés au quartier du Jura, elle échut à Joseph Juillerat, rétribué pour un tel ouvrage<sup>42</sup> à deux reprises en 1874. En plus de tout cela, il apparaît encore

que les bassins de la fontaine du milieu du village furent refaits à neuf, en 1875, par le tailleur de pierre Désiré Nicoulin<sup>43</sup>.

De la sorte, le village, selon un rapport officiel<sup>44</sup> de 1878, en est venu à compter dix fontaines «à jets continus», ainsi que trois bornes-fontaines (une au quartier Sur-le-Mont, une autre à l'entrée de la localité sur la route de Porrentruy et la troisième au lieu-dit Le Péquie). C'est là, sans doute, l'extension maximale du complexe de fontaines à Chevenez.

A ce moment-là, pourtant, des problèmes ont déjà surgi, qui mettent en question l'existence des bornes-fontaines. Il s'est avéré bien vite que leurs conduites avaient été mal posées et que leur usage, de surcroît, entraînait une importante chute de pression aux fontaines ordinaires. Réunie à ce propos le 28 octobre 1877, l'assemblée communale décide donc la suppression des trois bornes-fontaines. Sur plainte des habitants les plus directement concernés, cette décision fut toutefois annulée et l'ingénieur Wilhelm requis comme arbitre. Dans le rapport<sup>45</sup> qu'il dresse à l'intention du préfet le 28 février 1878, l'expert admet la suppression de la borne-fontaine du Péquie, «attendu qu'elle dessert tout au plus quatre maisons», mais préconise de «faire rétablir convenablement» les deux autres, «Sur-le-Mont» et à l'entrée orientale de la localité, ce qui implique de «réparer leurs conduites et munir celles-ci de

robinets». Manifestement, les autorités communales ne se rallierent pas à ses conclusions avec grand empressement<sup>46</sup>. Seule la borne-fontaine de «Sur-le-Mont» paraît trouver grâce: en 1882, un mécanicien de Croix est payé pour l'installation de tuyaux s'y rapportant et autres réparations<sup>47</sup>. Cette borne-fontaine sera maintenue jusqu'en 1894 au moins, date à laquelle il en est question pour la dernière fois dans les comptes communaux. On relèvera ici que ce quartier fort populeux, mal desservi jusqu'en 1850, n'aura pas manqué d'obtenir les faveurs publiques durant la deuxième moitié du siècle, puisqu'il bénéficia encore d'une réfection apparemment complète des trois bassins de sa fontaine, en 1880, par les soins du tailleur de pierre François Riat<sup>48</sup>.

La déconvenue consécutive à l'installation des bornes-fontaines ne fut certainement pas pour rien dans la décision, prise à fin 1895, de procéder à l'installation d'un réseau d'eau courante dans le village. Ces travaux de grande ampleur, qui coûteront à la commune près de 100 000 francs de l'époque<sup>49</sup>, se déroulèrent en 1896 et 1897. Ils consistèrent à conduire les eaux de la source de Varu dans un réservoir construit à cet effet au sud du village et à les redistribuer de là dans la localité par tout un réseau de conduites, formées de tuyaux acquis à Choindez, sur lesquelles furent branchées des hydrantes, mais auxquelles sur-

tout chaque maison put progressivement se raccorder. Ils seront complétés en 1910-1912 par la captation de la source dite «La Fontaine l'Ermite», rendant possible dès 1913 la distribution d'eau dans les pâturages communaux au moyen de conduites galvanisées et d'abreuvoirs maçonnés<sup>50</sup>.

Ainsi, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'approvisionnement en eau est assuré de façon «moderne» à Chevenez, comme dans la plupart des localités ajoulotes du reste. Les fontaines, du coup, ont perdu leur importance primordiale, quasi vitale, mais, aussi longtemps que le permettront les progrès de la circulation automobile, elles garderont, en ce milieu hautement rural, une grande utilité pour l'abreuvement du bétail surtout, incidemment aussi pour toutes activités de lavage liées à la vie domestique dans les fermes.

## Un patrimoine à gérer

Lorsqu'elles étaient essentielles pour la vie au village, les fontaines — on a pu s'en persuader déjà — ont toujours été entretenues avec soin. Il incombaît au fontainier d'en assurer la maintenance ordinaire. Les réparations peu conséquentes mettaient à contribution les artisans du village, non seulement les tailleurs de pierre, mais aussi les maréchaux, tuiliers, menuisiers et autres maçons. Il s'agissait bien évidemment d'entretenir

d'abord les conduites, fûts et bassins. Les comptes communaux regorgent de mentions attestant de tels menus travaux. On se contentera d'y relever que le verbe « cimenter » apparaît, à propos de réparations aux bassins, aux années 1858, 1859 et 1862, étant entendu toutefois que ce terme se rapportait probablement encore aux liants anciens à base de chaux plutôt qu'aux ciments compris dans leur acceptation actuelle.

Le maintien des fontaines en état de propreté était également une préoccupation constante. Certes, l'eau destinée aux habitants pour leurs besoins alimentaires et domestiques devait être prélevée directement aux goulots, à l'aide de baquets et autres récipients, mais un minimum d'hygiène était nécessaire aussi pour celle que contenaient les bassins. Le Règlement de police<sup>51</sup> adopté par l'assemblée communale en janvier 1861 consacre plusieurs de ses clauses à ce sujet : « la propreté des fontaines étant un puissant moyen de salubrité tant pour les personnes que pour le bétail, il sera pris toutes les mesures nécessaires pour l'obtenir » (art. 5); « il est expressément défendu de laver des objets quelconques dans les bassins destinés à abreuver le bétail sous peine d'un franc cinquante centimes d'amende » (art. 6); il est défendu de vider les bassins, soit pour détremper de la chaux, soit pour toute autre chose, dans les heures où l'on fait boire le bétail, sous peine d'un franc d'amende (art. 7);

« deux fois en été et une fois en hiver, les bassins de fontaine seront curés proprement par le voyer communal; le curage aura lieu autant que possible dans des moments convenables de manière que les bassins soient remplis aux heures que l'on abreuve le bétail » (art. 10).

Du reste, si les fontaines villageoises sont faites souvent de plusieurs bassins disposés en enfilade, comme c'est le cas pour toutes celles de Chevenez, c'était pour « hiérarchiser » les diverses activités qui pouvaient s'y dérouler. Les premiers bassins étaient réservés au bétail, tandis que ceux d'aval pouvaient servir aux activités souillant l'eau. La lessive compatait parmi ces dernières. Il ne semble pas que l'une ou l'autre des fontaines de Chevenez ait jamais été aménagée en lavoir couvert<sup>52</sup>, mais l'on sait en revanche qu'une « pierre à laver » est fournie par Jean-Jacques Riat, en 1880, pour « la fontaine du milieu du village »<sup>53</sup>. Et en 1922 encore, le menuisier Joseph Ouvravray recevra 5 francs pour avoir confectionné « deux planches à laver », lesquelles pouvaient à vrai dire servir peut-être pour d'autres lavages que celui du linge.

Les abords des fontaines, non plus, n'étaient négligés. On y établissait des pavages, pour en garder l'accès commode malgré le continual piétinement du bétail. Ainsi en 1865, lorsque Louis Vallet et François Riat reçoivent mission de confectionner pour la fontaine du milieu du village, « avant les gelées de l'hiver »,

un pavé « solidement établi », avec « des pierres provenant des éviers de la montagne », qui « seront toutes dressées »<sup>54</sup>. Ainsi encore en 1873 par l'entremise de Désiré Nicoulin, en 1878 à la fontaine de l'Abbaye par Sylvain Plumez, en 1882 par Florian Nicoulin « autour de la fontaine chez Paumier », en 1893 par Pierre Merguin et en 1899 par François Vienat à la fontaine du Coin des Moulins<sup>55</sup>. Parfois fallait-il en outre assurer cet accès compromis par les intempéries, comme en 1879 lorsque Maurice Salomon reçut une rétribution de 8 francs « pour journées vaquées à casser la glace près des fontaines »<sup>56</sup>...

Les importantes réalisations pour l'adduction d'eau durant les années 1896-1897 et 1910-1913 ne mirent nullement fin à tous ces travaux d'entretien, car les fontaines — on l'a dit — gardèrent une bonne part de leur utilité. En 1898, dans la foulée des creusages des deux années précédentes, quelque septante mètres de nouvelles conduites furent installés pour la fontaine du Bout-Dessous, dont une partie de nuit à la lueur de lampes à pétrole<sup>57</sup>. La fontaine de « Sur-le-Mont » demeura l'objet de sollicitudes particulières : en 1914 puis en 1923, on y refait des conduites au moyen de tuyaux en ciment ; en 1915 y sont entrepris des travaux de « bétonnage » (c'est la première fois que ce mot est employé à propos des fontaines de la localité) ; en 1920, le maçon Jean Galbusera y effectue diver-



*La fontaine du milieu du village, près de l'Auberge du Cheval-Blanc, pendant la première guerre mondiale. A noter la présence de l'ancien fût en fonte.*

ses réparations, de même qu'aux fontaines du Bout-Dessous<sup>58</sup>.

En 1941, le Conseil communal de Chenevez, saisissant les possibilités qu'offraient les mesures de lutte contre le chômage, présenta à l'Office cantonal du travail une demande de subside se rapportant à la « remise en état de cinq fontaines dans le village »<sup>59</sup>. Cette requête, qui fut agréée, permit d'occuper treize ouvriers à la réfection d'une moitié des

fontaines de la localité, durant les mois de mars et d'avril 1942. Une autre fontaine au moins fut encore réparée aux mêmes conditions en 1945. C'est très probablement à l'occasion de ces travaux, dont le coût dépassa 4000 francs, que plusieurs parties défectueuses de divers bassins furent refaites au moyen de béton armé et que les fontaines prirent du coup un aspect faussement monolithique<sup>60</sup>. En outre, pendant le recours aux chô-

meurs au printemps 1942, l'entrepreneur Pascal Buzzi, de Porrentruy, put procéder à la réfection des abords de la fontaine sise au milieu du village, pour laquelle il confectionna encore une colonne en « imitation calcaire »<sup>61</sup>. Ce nouveau fût, qui se substituait à une « chèvre » de métal, fut sommé d'une statue de la Vierge à l'Enfant<sup>62</sup>. Indépendamment de sa connotation religieuse, cet apport « artistique » dénote bien le glissement qui

s'amorce alors quant à la signification des fontaines : d'éléments indispensables à la vie même de la communauté locale, elles deviennent progressivement des objets d'ornementation du site villageois.

Mais cette perte de leur utilité première n'est pas sans danger pour l'existence même des fontaines. Vers 1955-1956, celle de l'Abbaye fut purement et simplement supprimée, manifestement parce qu'elle faisait obstacle à la circulation automobile. Ces dernières années, celles du Péquie et du Coin-des-Moulins, dont les anciens bassins s'étaient fortement désagrégés, furent démantelées ; elles ne subsistent plus que sous des formes abâtardies<sup>63</sup>.

Conscientes depuis plusieurs années que ce patrimoine local était en danger, les autorités communales de Chevenez ont entrepris de préparer une restauration globale des sept fontaines<sup>64</sup> encore en place. Le projet a été mûri en concertation avec l'Office cantonal du patrimoine historique et diverses autres institutions publiques et privées œuvrant en matière de sauvegarde des monuments et des sites, dont l'ASPRUJ. Le crédit nécessaire à la réalisation du projet, d'un montant de 200 000 francs, a été accepté en assemblée communale du 13 décembre 1990. Aussi les travaux ont-ils pu débuter à l'été 1991 et se terminer à fin 1992, après une interruption durant la mauvaise saison. L'entreprise de taille de

pierre Thomann Frères, de Laufon et Liesberg, s'est occupée d'enlever le ciment et le béton avec quoi les bassins avaient été réparés antérieurement, d'intégrer de nouveaux éléments de pierre aux emplacements en cause, enfin de remédier à tous dégâts de la pierre et des joints. En l'occurrence, le souci fut de conserver autant que possible la substance de pierre ancienne ; seule la fontaine du Quartier-des-Tuilleries dut être refaite toute à neuf, tant sa dégradation était prononcée. De manière générale, l'option fut prise de ne rien changer des dimensions et formes des bassins, nonobstant les transformations que ceux-ci ont pu connaître au cours de leur histoire.

Quant à la réfection des fûts et autres parties métalliques, elle échut à l'entreprise Metalgalva, de Fahy, qui procéda aux opérations de sablage et zingage.

Par arrêté du 4 juin 1991, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a ordonné l'inscription des sept fontaines de Chevenez à l'inventaire cantonal des monuments historiques protégés. Cette décision a valeur de consécration, certes, mais engage l'avenir plus encore, pour une gestion attentive d'un patrimoine qui reflète une bonne part de l'histoire locale et contribue toujours à structurer le tissu villageois.

Michel Hauser



Travaux de réfection de l'une des fontaines du village, en été 1991. Les ouvriers procèdent au remplacement des parties en béton, par de la pierre.

<sup>1</sup>On rappellera ici l'existence du cours d'eau souterrain dit «L'Ajoulotte».

<sup>2</sup>Il a été prétendu parfois (cf. Marcellin Babey, *Le cas de Chevenez. Histoire du village*, IREC, cahier 2, 1985, p. 215 ; Jeanne Bueche, in *Le Démocrate* du 7 février 1990) que les fontaines de Chevenez étaient taillées chacune dans un seul bloc de pierre. En fait, ce sont des réparations au ciment, très courantes, qui leur ont donné un aspect monolithique. Du reste, la taille d'un bloc de pierre en une seule pièce, aux dimensions de ces fontaines, puis son déplacement et sa mise en place n'auraient pu se faire sans casse...

<sup>3</sup>Le fût en pierre artificielle de la fontaine s'insère au milieu du village, et supportant une statue de la Vierge à l'Enfant, portait la date de 1942 (il a été remplacé lors des travaux de 1992) ; à la fontaine du Jura, la restauration vient de révéler, sur le bassin, des restes d'inscription faisant référence au maire Paumier.

<sup>4</sup>Consulter au sujet des moulins l'important chapitre que leur consacre Marcellin Babey dans son étude de l'histoire du village (cf. note 2), aux pages 189-211.

<sup>5</sup>Ibid. p. 211.

<sup>6</sup>Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), Porrentruy. B 239/68, fiefs communs Chevenez : les moulins ; document du 16 mars 1729.

<sup>7</sup>AAEB, B 183/33. Comptes du receveur de la communauté de Chevenez, années 1753, 1755, 1761 et 1763.

<sup>8</sup>Archives communales, Chevenez, N° 257. Livre de comptes 1791-1856. Années 1791, 1793 et an 8.

<sup>9</sup>Archives communales, Chevenez N° 428, 6 juin 1826. Cité par Marcellin Babey, op. cit., p. 213.

<sup>10</sup>Archives de la République et Canton du Jura (ARCJ), Office du patrimoine historique, Porrentruy. Comptes de la commune de Chevenez, 1826 et 1827.

<sup>11</sup>Le territoire de Chevenez, autrefois, comptait plusieurs carrières, notamment au «Bois des Grandes-Vies». Cf. Marcellin Babey, op. cit., p. 125-128.

<sup>12</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1829.

<sup>13</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1833.

<sup>14</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1834.

<sup>15</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1836.

<sup>16</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1841. Il doit s'agir de travaux à la fontaine du Bout-Dessus, si l'on s'en réfère aux délibérations communales du 29 juillet 1841 (information obtenue de Mme Jeannine Sauzier-Riat, secrétaire de la Commission communale de Chevenez s'occupant de la dénomination des rues de la localité).

<sup>17</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1847.

<sup>18</sup>Archives communales, Chevenez, N° 183, adjudication publique du 24 novembre 1867.

<sup>19</sup>Archives communales, Chevenez, N° 428, 4 septembre 1821. Cité par Marcellin Babey, op. cit., p. 214.

<sup>20</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1830 et 1832.

<sup>21</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1834. «Chèvre» est synonyme de «fût».

<sup>22</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1834 et 1835.

<sup>23</sup>Archives communales, Chevenez, N° 430. Comptes des délégués de la commune «pour soutenir le procès civil» contre les meuniers.

<sup>24</sup>Archives communales, Chevenez, N° 430, pièce N° 184.

<sup>25</sup>Archives communales, Chevenez, N° 430, règlement de compte des travaux, octobre 1850.

<sup>26</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1858.

<sup>27</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1855.

<sup>28</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1856.

<sup>29</sup>Archives communales, Chevenez, N° 183. Procès-verbal d'adjudication du 24 novembre 1867.

<sup>30</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1867.

<sup>31</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1868.

<sup>32</sup>Archives de la commune de Chevenez, N° 435, registre des délibérations, 25 décembre 1871.

<sup>33</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1872. Voir aussi le plan dressé par le géomètre Charles Matt en 1872, conservé aux Archives de l'Etat de Berne, cote AA IV 605.

<sup>34</sup>ARCJ, comptes de la commune de Chevenez. La commune dépense 150 francs auprès des avocats Schwartzlin et Béchaux à Porrentruy «pour frais au sujet de l'opposition faite par le meunier de Chevenez contre l'établissement des nouvelles fontaines».

<sup>35</sup>Selon un rapport qui sera établi en 1878, il semble qu'une seule des trois bornes-fontaines prévues par le projet pour les quartiers «Sur-le-Mont» et «Les Tuileries» sera instal-

lée ; deux autres, en revanche, auront été placées ailleurs dans la localité (cf. ci-dessous, note 44).

<sup>36</sup> *Feuille officielle du Jura*, N° 99, 18 août 1873, p. 326.

<sup>37</sup> Archives communales, Chevenez, N° 435, registre des délibérations. Convention du 12 octobre 1873 entre la commune d'une part, Joseph Viénat et Jean-François Gigon d'autre part.

<sup>38</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1873.

<sup>39</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1857 et 1858. A noter que cette citerne du quartier « Le Jura » devait avoir pour particularité d'être couverte d'une charpente en bois.

<sup>40</sup> Archives communales, Chevenez, N° 435, registre des délibérations, 24 janvier 1874.

<sup>41</sup> *Feuille officielle du Jura*, N° 33, 18 mars 1874, p. 126.

<sup>42</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1874. Juillerat reçoit d'une part 100 francs « pour confection d'un bassin de fontaine », d'autre part 142 fr. 50 « pour confection de deux bassins de fontaine ».

<sup>43</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1875. Voir aussi, aux archives communales, N° 437, décision de l'assemblée communale du 15 mars 1874; N° 185, adjudications des 22 mars et 24 mai 1874, puis du 9 mai 1875.

<sup>44</sup> ARCJ, correspondance de la Préfecture du district de Porrentruy. Rapport de l'ingénieur Wilhelm au préfet au sujet des fontaines de Chevenez, 28 février 1878.

<sup>45</sup> Idem.

<sup>46</sup> Plus de sept mois après l'établissement du rapport Wilhelm, une dizaine de citoyens s'adressent encore au préfet pour qu'il fasse « exécuter immédiatement les réparations nécessaires qui sont peu conséquentes ». ARCJ, lettre des citoyens Paumier, Piller et consorts au préfet, 30 septembre 1878.

<sup>47</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1882.

<sup>48</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1880.

<sup>49</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1896 et 1897.

<sup>50</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1910-1913.

<sup>51</sup> ARCJ, Py 3. Règlement de police pour la commune de Chevenez, 1860-1861.

<sup>52</sup> L'installation de lavoirs a certes été envisagée en 1911. Cette suggestion fut émise après que du savon ait été utilisé pour laver le linge dans les fontaines, ce qui faisait avorter les animaux portants qui s'y abreuvaient. La proposition fut toutefois repoussée par l'assemblée communale en séance du 24 décembre 1911 (information obligamment fournie par Mme Jeannine Saunier-Riat, Chevenez).

<sup>53</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1880.

<sup>54</sup> Archives communales, Chevenez, N° 183. Adjudication du 3 novembre 1865.

<sup>55</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, années 1873, 1878, 1882, 1893, 1899.

<sup>56</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1879.

<sup>57</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1898.

<sup>58</sup> ARCJ, comptes de la commune de Chevenez, 1914, 1915, 1920, 1923.

<sup>59</sup> Archives communales, Chevenez. Dossier 15.10 : réparation des fontaines 1937-1945.

<sup>60</sup> Cf. ci-dessus, note 2.

<sup>61</sup> Archives communales, Chevenez. Dossier 15.10 : réparation des fontaines 1937-1945.

<sup>62</sup> Cette statue aurait été installée à l'initiative de l'abbé Pierre Buchwalder et confectionnée par le marbrier-sculpteur Henri Mariotti, établi à Porrentruy. Les habitants du quartier furent sollicités pour en assurer le financement (information obtenue de Mme Numa Juillerat-Riat, Chevenez).

<sup>63</sup> La fontaine du Coin-des-Moulins, passée récemment en mains privées, ne possède plus qu'un bassin, dont l'alimentation en eau continue d'être assurée. Au Péquie, les bassins de pierre, dont il reste d'importants fragments déposés à proximité, ont été remplacés par une auge en bois, alimentée elle aussi par une colonne en fonte ; il n'est pas exclu que cette fontaine soit rétablie dans ses formes et dimensions du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il s'agira des aménagements ultimes du nouveau lotissement de Grand-Bois.

<sup>64</sup> Ce sont les trois fontaines sises sur feuillet N° 132 du plan cadastral (Sur-le-Mont/ Les Tuilleries/Le Coin-des-Moulins ou fontaine de la Vierge), celle du Bout-Dessus (en face de l'Auberge Saint-Maurice ; parcelle N° 286), celle du Jura (parcelle N° 395), ainsi que les deux fontaines du Bout-Dessous (parcelles N°s 73 et 195).

*Cahier des charges pour la confection de nouveaux bassins destinés à la fontaine de l'Abbaye, 1867-1868.*

« Le premier bassin aura 2 mètres 66 centimètres de longueur, un mètre 66 centimètres de largeur et 70 centimètres d'épaisseur, le creusage sera de 50 centimètres. Le deuxième bassin aura une longueur de 2 mètres 50 centimètres, avec les mêmes dimensions que le premier. Le troisième bassin aura 2 mètres de longueur avec la même largeur que les deux premiers. Les deux coins du côté de bise seront arrondis de 40 centimètres chaque. Le dehors des trois bassins sera travaillé de 20 centimètres à l'équerre, le fond des bords sera retiré de trois centimètres avec un talon renversé, le fond des bassins sera rondi de dix centimètres. Le creusage des trois bassins sera de 5 à 7 centimètres loin de l'équerre, les bords resteront de 16 centimètres de chaque face. Le premier bassin de la face de vent, les deux coins seront arrondis de 16 centimètres chaque, les bords des bassins seront arrondis en dehors et en dedans de trois centimètres. Les bassins seront travaillés proprement à la boucharde en dehors et en dedans et devront être sans poils, et résistables à la gelée. »

*Archives de la commune de Chevenez, N° 183. Adjudication du 24 novembre 1867.*

L  
U

sa  
A  
de  
la  
H  
q  
ti  
le  
es  
tr

ne  
fi  
q  
m  
ta  
sc

da  
de  
pl  
et  
de  
Pe  
tr  
ne  
fo  
M

bo  
Li  
so  
so  
vr